

Analyses sur les prises de positions sur les questions de politique éducative de la session de juin 2022

2021.RRGR.308 Motion Pas de centralisation excessive des cours pour la formation professionnelle	
Recommandation Formation Berne	Décision du Grand Conseil
Adoption	Adoption
Commentaire: La motion n'a pas été contestée et a été adoptée à l'unanimité sans discussion.	

2021.RRGR.317 Motion Bases légales pour l'obligation de test dans les classes de l'enseignement post-obligatoire en cas de pandémie	
Recommandation Formation Berne	Décision du Grand Conseil
Adoption	Par. 1: rejet (23 oui, 121 non, 4 abstentions) Par. 2: rejet (26 oui, 119 non, 2 abstentions) Par. 3: rejet (30 oui, 117 non, 1 abstention) Par. 4: retiré Par. 5: rejet (25 oui, 119 non, 3 abstentions) Par. 6: rejet (34 oui, 113 non, 2 abstentions)
Commentaire: Le Grand Conseil ne veut pas devoir créer une base légale pour une obligation de test. Les mesures prises dans les écoles contre une pandémie doivent en principe correspondre aux mesures prises dans le public concernant l'obligation de porter un masque et posséder un certificat. Formation Berne salue cette décision, tout en attirant l'attention sur le fait que la protection de la santé dans les écoles de tous les niveaux doit être améliorée, par exemple par l'utilisation d'appareils à CO2 comme moyen peu coûteux et facilement accessible ou par l'utilisation de filtres à air.	

2021.RRGR.384 Postulat Étudier l'engagement d'assistant-e-s scolaires dans les écoles du canton de Berne, leur formation et la création de la profession d'assistant-e scolaire CFC	
Recommandation Formation Berne	Décision du Grand Conseil
Par. 1: adoption Par. 2: Adoption et classement Par. 3: rejet	Par. 1: adoption (148 oui, 0 non, 0 abstention) Par. 2: adoption (107 oui, 34 non, 4 abstentions) Par. 2: dépréciation (130 oui, 18 non, 0 abstention) Par. 3: rejet (34 oui, 114 non, 1 abstention)
Commentaire : La discussion a clairement montré que le recours aux assistants de classe est important, indispensable et très apprécié. Il n'a pas été suffisamment souligné dans le débat que les assistants	

ne peuvent être engagés que pour 6 heures par semaine au maximum. La confusion entre les assistants de classe et les assistants scolaires a conduit à l'adoption du premier paragraphe. Les assistants de classe sont en principe des bénévoles indemnisés, les assistants scolaires seraient formés pour intervenir dans les écoles et disposeraient de contrats de travail décents. Dans la suite du traitement du postulat, Formation Berne attirera l'attention sur les conditions de travail insuffisantes des assistants de classe (30 francs de l'heure, pas d'assurance sociale, emploi précaire). Les assistants ne peuvent pas être comparés aux assistants scolaires. Formation Berne travaille à l'élaboration d'un nouveau profil professionnel dans les écoles qui doit soutenir les enseignants ayant une formation pédagogique et les décharger des tâches pouvant être déléguées.

13 juin 2022

Responsable syndicale
Anna-Katharina Zenger